

COMMUNE DE HORBOURG-WIHR

PROCÈS-VERBAL DE DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HORBOURG-WIHR DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2011

sous la présidence de Monsieur Robert BLATZ, Maire

La séance a été ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. Robert BLATZ, Maire

MM. Bernard SULZER, Clément LINCKS, Hellmut MUSCH, Michel STOCKY, Auguste KAUTZMANN, Guy LACROIX, Alain ROUILLON, Denis DAGON, Philippe KLINGER, Philippe ROGALA, Pierre OBERLIN

Mmes Nicole SCHAEDELE, Corinne DEISS, Geneviève SUTTER, Annie BOESCHLIN, Annick PENSARINI, Véronique LAFON-MARQUET, Christine FLESCHE, Doris STEINER, Christelle MEYER, Marianne DETAPPE, Marie-Madeleine EHRHARDT, Annette JAEGLE

Mlle Denise RIETSCH

Excusé sans procuration : M. Daniel OBERLIN

Procurations :

M. Adnen GASMI a donné procuration à M. Clément LINCKS

Mme Rachel POIREY a donné procuration à M. Philippe KLINGER

M. Jacques PARMENTIER a donné procuration à Mme Marie-Madeleine EHRHARDT

Secrétaire de séance : M. Clément LINCKS, Adjoint.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. Robert BLATZ, Maire, relève que l'ordre du jour ci-dessous prévoit bien l'approbation du procès-verbal du 23 mars 2011 et non celui du 14 février 2011 joint à la convocation. Mais cette erreur matérielle a été corrigée par la transmission dans les délais du procès-verbal du 23 mars 2011.

Au titre du point 2) -Communications-, il y a lieu de lire « Conseil Municipal du lundi 11 avril 2011 » et non « du 11 mars 2011 ».

Puis M. Robert BLATZ, Maire, aborde ensuite l'ordre du jour comme suit.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 23 mars 2011
2. Communications
3. Rapport de la commission des bâtiments du mardi 15 février 2011
4. Rapport du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du mercredi 23 février 2011
5. Partenariat avec l'Association Terre des Hommes pour la collecte des textiles
6. Rapport du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers du mercredi 9 mars 2011
7. Rapport de la Commission de la communication et des relations publiques du mardi 8 février 2011
8. Compte-rendu du Bureau de l'Association Foncière du mercredi 9 février 2011
9. Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière
10. Attribution d'une subvention à l'Association Musique et Culture
11. Réalisation d'une ligne de trésorerie
12. Rapport de la Commission d'urbanisme et de voirie du lundi 28 mars 2011
13. Echange de parcelles
14. Réalisation de la consultation pour l'étude du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics
15. Cession de biens bâtis
16. Divers.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 MARS 2011

M. Robert BLATZ, Maire, soumet à l'approbation, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 23 mars 2011.

Le Conseil, après avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité -

- le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 23 mars 2011.

Mme Marie-Madeleine EHRHARDT précise, que dans le précédent mandat, l'indemnité des élus n'a pas été revalorisée suite au passage à l'euro mais est consécutive à l'application de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

M. Clément LINCKS, Adjoint aux finances, ne partage pas cette analyse.

POINT 2 – COMMUNICATIONS

2.1. – Planning :

Le planning des réunions à venir est communiqué en annexe aux élus et mis à jour par un document mis à disposition de chaque élu lors de la présente séance.

POINT 3 – RAPPORT DE LA COMMISSION DES BÂTIMENTS DU 15 FÉVRIER 2011

Mme Corinne DEISS, Adjointe chargée des bâtiments, présente le rapport de la Commission réunie le 15 février 2011. Elle fait la rétrospective des travaux réalisés.

- Aménagement du Centre de Première Intervention où il reste toujours encore des travaux à reprendre, notamment l'escalier qui mène à l'étage ;
- Aménagement des ateliers municipaux avec un récupérateur d'eau de pluie de 10 000 litres et une aire de lavage ;
- Aménagement du passage de la Poste et ses soucis de fonctionnement des ouvertures et des fermetures en relation avec la Poste ;
- Réalisation de l'espace repos par la TRACE, Place du 1^{er} Février, qui a été l'opportunité de rénover les WC Publics ;
- Aménagement de l'ancien dépôt d'incendie de Wihr en « Tour de Pizz » moyennant la signature d'un bail ;
- Différents autres travaux : mise en peinture de la cage d'escalier du 12, rue des Écoles (« Les Marronniers »), démolition des deux maisons désaffectées rue de la Synagogue, réparation du pignon Est de la synagogue.

Le budget 2011 a été validé au strict minimum, dans l'esprit de l'année de pause décidée par le Conseil Municipal.

Celui-ci prend acte de ce rapport sans observation.

POINT 4 – RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 23 FÉVRIER 2011

Mme Nicole SCHAEDELE, Adjointe aux affaires sociales, Vice-Présidente du C.C.A.S., rend compte du Conseil d'Administration réuni le 23 février 2011.

Celui-ci a approuvé les comptes 2010 qui se sont soldés par un excédent de 47 632,40 €. Celui-ci a été affecté au fonctionnement de l'exercice 2011.

Le budget 2011 du C.C.A.S. a été voté en équilibre à 67 832,40 €, y compris le report de 2010.

Le Conseil d'Administration a aussi décidé de reconduire les aides accordées à ce jour. Il a rappelé les actions prévues et celles à renouveler.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

M. Pierre OBERLIN rejoint la séance à 19 h 50.

M. Robert BLATZ, Maire, conclut ce point en remerciant et en félicitant le Corps des Sapeurs-Pompiers pour son action « Parcours du Cœur », consacrée à l'initiation aux premiers gestes qui sauvent. Cette journée a connu un vif succès.

Les remerciements s'adressent aussi pour l'intervention, le lendemain à l'Hôtel de l'Europe, où les « Anciens militaires » ont eu droit à une présentation des détecteurs de fumée.

Le Maire, Robert BLATZ, relève le bon déroulement de la manœuvre de printemps qui a fait l'objet d'un feu de caravane sur le site de l'ancienne décharge de Wihr.

Enfin, M. Robert BLATZ, Maire, adresse ses remerciements à tous ceux qui quêtent ou qui donnent en faveur de la Ligue contre le Cancer.

POINT 5 – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION TERRE DES HOMMES POUR LA COLLECTE DES TEXTILES

Mme Nicole SCHAEDELE, Adjointe aux affaires sociales, expose :

Terre des Hommes France Association Locale du Haut-Rhin, Association de Solidarité Internationale dont le siège est à Guebwiller, soutient financièrement des programmes de développement durable proposés par des partenaires locaux au Mali, Togo, Côte d'Ivoire, en Inde, Bangladesh, Philippines, Madagascar et Haïti.

Les projets répondent à des critères bien précis tels que l'autosuffisance alimentaire, l'éducation, la santé, la formation des femmes, la lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants ainsi que la sensibilisation de la société civile à leurs droits et devoirs.

Les projets doivent permettre à ces populations démunies, laissées pour compte, de vivre dignement dans leur pays dans le respect de leurs cultures, croyances et traditions et surtout d'assurer un avenir meilleur à leurs enfants.

Depuis plusieurs années, la Commune a autorisé à implanter plusieurs conteneurs de collecte de vêtements et de chaussures. Ces habits et chaussures sont valorisés par l'entreprise « Relais-Est » implantée à Wittenheim. Cette entreprise emploie 50 personnes en insertion et par ce biais, le défi de créer des emplois dans le Haut-Rhin est relevé. L'argent récolté grâce à ce travail, permet de financer une partie des programmes de développement.

Il s'agit, à présent, de formaliser cette démarche en approuvant l'accord de partenariat ci-dessous.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DÉCIDE à l'unanimité -

- d'approuver l'accord de partenariat comme suit :

**Accord de partenariat
pour le dépôt d'un conteneur de collecte de textiles**

Le présent accord de partenariat est conclu entre l'accueillant, la Commune de HORBOURG-WIHR, représentée par M. Robert BLATZ, Maire

et

« TDHF AL 68 », Association de Solidarité Internationale, représentée par M. Jean-Paul DUPONT.

1 – OBJET DE L'ACCORD :

Cet accord de partenariat concerne l'implantation d'un conteneur de collecte de dons de vêtements, chaussures et accessoires par TDHF AL 68 sur le territoire de l'accueillant.

2 – ENGAGEMENT DES PARTIES :

TDHF AL 68 :

- certifie que le conteneur est assuré ;
- s'engage à veiller à son entretien hebdomadaire ou bimensuel.

L'accueillant :

- accueille à titre gracieux TDHF AL 68 ;
- s'engage à ne pas déplacer le conteneur sans l'accord de TDHF AL 68.

En aucun cas, TDHF AL 68 ne peut être tenu responsable d'accident ou de dégât survenus lors ou à cause du déplacement du conteneur par l'accueillant ou tout autre personne non mandaté par TDHF AL 68.

3 – MISE EN PLACE DU CONTENEUR :

La mise en place du conteneur est effectuée par TDHF AL 68 : Place du 1^{er} Février 1945, au CPI 102, Grand rue, ...).

4 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :

Le conteneur implanté par TDHF AL 68 et faisant l'objet de cet accord, reste la propriété exclusive de TDHF AL 68. En aucun cas, l'accueillant ne peut revendiquer le moindre droit sur ce conteneur.

5 – DURÉE DE L'ACCORD :

Le présent accord de partenariat est conclu pour une durée indéterminée sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie.

6 – RÉSILIATION DU CONTRAT :

Sur simple courrier de l'accueillant, TDHF AL 68 retirera le conteneur sous trois mois (sauf cas d'extrême urgence lié à la sécurité). TDHF AL 68 garde la possibilité de retirer le conteneur après en avoir informé l'accueillant et sans qu'aucun dédommagement de quelque sorte ne puisse être demandé.

Fait à Horbourg-Wihr, le 12 avril 2011

Commune de Horbourg-Wihr
Le Maire :

Robert BLATZ

TDHF AL 68
Le Président :

Jean-Paul DUPONT

**POINT 6 – RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS
POMPIERS DU MERCREDI 9 MARS 2011**

M. Robert BLATZ, Maire, président du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers, rend compte de la réunion du 9 mars 2011.

Après la désignation du secrétaire de séance, qui est alternativement un sapeur-pompier puis un conseiller municipal, le Comité a traité la question portant sur :

- les formations et les stages,
- les nominations : engagements, démissions et changements de grade,
- les activités diverses : Parcours du Cœur, les travaux au C.P.I., la manœuvre de printemps, l'accès aux écoles, la convention avec les JSP, le stationnement devant le C.P.I.

Le Conseil prend acte du rapport et n'émet pas d'observation.

POINT 7 – RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES

Mme Geneviève SUTTER, Adjointe chargée de la communication et des relations publiques, présente le rapport de la commission réunie le 8 février 2011.

Celle-ci a traité du « FIL » paru début mars 2011.

Elle a examiné son budget s'élevant à 12 553 €. Ce montant a été intégré dans le budget communal.

Mme Geneviève SUTTER, Adjointe, annonce la prochaine parution le mercredi 1^{er} juin 2011. Elle prend note des dernières informations à faire paraître (horaires de la Poste, etc...).

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

POINT 8 – COMPTE-RENDU DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DU MERCREDI 9 FÉVRIER 2011

M. Robert BLATZ, Maire, Président de l'Association Foncière, rend compte des décisions prises par le Bureau le 9 février 2011.

Les comptes 2010 se sont soldés par un excédent de 24 816,78 €. Ces résultats ont été affectés au fonctionnement de 2011.

Le rôle des cotisations reste basé sur la contribution de 8 €/ha.

M. Stéphan KAUFFMANN, chargé de la comptabilité en mairie, se chargera dorénavant du secrétariat du Bureau en lieu et place de M. Raymond MEYER, Directeur Général des Services, qui a souhaité être déchargé de cette fonction. Le secrétaire touchera une indemnité nette annuelle de 370 €.

Le budget de l'Association Foncière a été approuvé pour 2011 en équilibre pour la seule section de fonctionnement à 30 716,78 €. Il est à noter qu'il y a lieu d'ajouter à cette disponibilité la somme de 20 000 € placée auprès du Trésor Public.

Puis, différents travaux ont été évoqués, notamment le refus d'envisager l'ouverture d'un ancien fossé dit « Schlaeggraben » ou « Herrenmattengraben ».

Depuis, le Bureau a visité le ban pour définir l'urgence des travaux à réaliser dans le cadre de l'entretien des chemins.

POINT 9 – RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE

M. Robert BLATZ, Maire, Président de l'Association Foncière, rappelle que l'actuel Bureau a été constitué par arrêté préfectoral n° 2005-187-2 le 6 juillet 2005 pour six ans. Il est, de ce fait, à renouveler.

Le Bureau est composé de :

- deux membres de droit : le Maire et le représentant de l'Administration (ex DDAF) ;
- de propriétaires dont :
 - 3 titulaires et 2 suppléants désignés par le Conseil Municipal,
 - 3 titulaires et 2 suppléants désignés par la Chambre d'Agriculture.

A ce jour, seuls les exploitants-propriétaires ne souhaitant pas voir leur mandat renouvelé, se sont manifestés.

Le Maire propose de consulter plus concrètement les éventuels candidats pour faire une proposition lors de la prochaine séance.

Le Conseil Municipal valide cette démarche.

POINT 10 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION MUSIQUE ET CULTURE

Melle Denise RIETSCH, Adjointe chargée de la culture, du patrimoine et du tourisme, expose :

L'Association Musique et Culture du Haut-Rhin, fondée en 1971 comme association complémentaire de l'École, œuvre depuis près de quarante ans dans le département pour la pratique de la musique vivante dans les classes du primaire.

Les activités mises en place et animées par les Conseillers Pédagogiques en Éducation Musicale et par d'autres musiciens confirmés reçoivent un très bon accueil parmi les élèves, les enseignants et les parents d'élèves. L'Association apporte aux maîtres une aide technique par la publication et la diffusion de supports et de documents pédagogiques écrits et enregistrés.

Leur action la plus connue est la production annuelle des CD ARIA et l'organisation de rencontres chantantes entre les écoles, toujours vécues comme un bon moment par la communauté scolaire.

La version d'ARIA 2011 consiste en deux albums :

- le premier disque intitulé « Boîte à musiques » destiné aux enfants des écoles maternelles et élémentaires ;
- le second CD rassemble 27 chants en langue allemande destiné aux classes bilingues mais aussi aux classes monolingues.

Musique et Culture s'engage aussi dans l'organisation de concerts scolaires destinés aux élèves des écoles maternelles et élémentaires du département et donnés par l'Orchestre Symphonique de Mulhouse qui ont réuni cette année plus de 4 000 élèves.

D'autres projets, menés à l'initiative d'une ou de plusieurs écoles, reçoivent également le soutien de l'association qui aide financièrement ces écoles en participant à différents frais.

Les activités de l'association préparent les jeunes à aimer la musique et peuvent ainsi susciter chez eux l'envie d'apprendre à jouer d'un instrument. Elles préparent ainsi le terrain favorable à des pratiques musicales ultérieures et plus approfondies.

Mais pour vivre, l'Association fait appel à l'aide évaluée à 16 € au moins.

Melle Denise RIETSCH, Adjointe, propose d'attribuer une subvention de 20 € à l'Association Musique et Culture du Haut-Rhin.

Après délibération, cette proposition est

- APPROUVÉE à l'unanimité.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011.

POINT 11 – RÉALISATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

M. Clément LINCKS, Adjoint chargé des finances, expose :

Lors de la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2011, les élus ont décidé, à l'unanimité, de contracter une ligne de trésorerie de 500 000 € après consultation.

L'état des offres ont été jointes à la convocation.

L'analyse des offres conduit à proposer de contracter la ligne de trésorerie avec la Société Générale suivant les termes repris ci-dessous.

MONTANT	500 000,00 € (cinq cent mille euros).
OBJET	Optimisation de la gestion de la trésorerie.
DURÉE	Un an à compter de la date de signature du contrat.
TIRAGES ET REMBOURSEMENTS	<p>Effectués au gré des besoins de la Commune.</p> <p>Le versement des fonds s'effectue par virement au Trésor Public, à la date de compensation souhaitée par le client, pour autant que la demande parvienne à l'agence Société Générale avant 10 heures.</p> <p>Les remboursements s'effectuent à l'échéance en cas de tirage sur EURIBOR, par virement sur le compte interne Société Générale désigné par l'Agence. Dans tous les cas, le décompte des intérêts est arrêté à la date de compensation effective des fonds.</p>
INDEX DE RÉFÉRENCE ET CONDITIONS	<p>La Commune opte pour l'index ci-dessous lors de chaque demande de versement de fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> • EURIBOR 1 semaine majoré de 0,45 %, pour des tirages d'une durée préfixée de 7 jours, • EURIBOR 1 mois majoré de 0,45 % pour des tirages, d'une durée préfixée de 1 mois. <p>Les intérêts sont réglés à terme échu de l'index et calculés en fonction du nombre exact de jours écoulés, en appliquant le diviseur réglementaire 360 jours.</p>
CHANGEMENT D'INDEX	Sur simple demande de la Commune, transmise à l'Agence avant 11 heures, sans mouvement de fonds.
FORFAIT DE GESTION	600,00 €.
FRAIS DE VIREMENT	Gratuit.
FRAIS DE DOSSIER	A titre commercial, aucun frais de dossier ne sera perçu.
COMMISSION DE CONFIRMATION	<p>Une commission de confirmation calculée prorata temporis au taux de 0,05 % l'an sur le montant total de la ligne sera perçue trimestriellement d'avance.</p> <p>Le décompte de cette commission s'effectue sur la base d'une année de 360 jours.</p>
VALIDITÉ DE L'OFFRE	Signature du contrat avant le 27/04/2011.

Le Conseil, après délibération,

- APPROUVE à l'unanimité -

- l'offre de la Société Générale suivant les termes ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011.

POINT 12 – RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'URBANISME ET DE LA VOIRIE DU LUNDI 28 MARS 2011

M. Hellmut MUSCH, Adjoint chargé de l'urbanisme et de la voirie, présente le rapport de la commission du 28 mars 2011 à l'exception des points 13 et 14 ci-dessous confiés à M. Robert BLATZ, Maire.

La commission a examiné 45 demandes d'utilisation des sols depuis la dernière séance et 24 déclarations d'intention d'aliéner sans suite à donner.

M. Hellmut MUSCH a informé les élus de la démarche de la Boulangerie « Holtzbachoffa » tendant à aménager son parking et une terrasse, projets qui ont abouti favorablement.

Une offre de prix a été demandée pour le déplacement des feux de la mairie à la hauteur de la rue de Riquewihhr.

Enfin, le projet d'aménagement de la zone d'activités a fait l'objet d'une concertation entre le 28 février et le 8 avril 2011.

POINT 13 – ÉCHANGE DE PARCELLES AU « PARC DES CÉSARS »

M. Robert BLATZ, Maire, expose :

Lors de la séance du Conseil Municipal du 14 février 2011, l'échange de parcelles dans le cadre du projet « Les Césars » a été abordé. Il était proposé de céder 2 095 m² à l'aménageur pour en recevoir la même surface.

Se posait alors la question sur la valeur des parcelles. France Domaine a été consulté. Ce service a établi l'avis le 14 mars 2011 suivant l'estimation suivante :

A – pour les terrains reçus par la mairie :

- | | | |
|-------------------|------------------|----------------|
| 1) – 15 ares 59 : | 249 440 € soit : | 16 000 € l'are |
| 2) – 5 ares 36 : | 12 328 € soit : | 2 300 € l'are |

pour un total de 261 768 € arrondis à 262 000 € (deux cent soixante deux mille euros).

B – pour les terrains reçus par la société 2A PROMOTION :

- 1) – 20 ares 91 : 167 280 € soit : 8 000 € l'are
 2) – 0 are 04 : 92 € soit : 2 300 € l'are

pour un total de 167 372 € arrondis à 167 000 € (cent soixante sept mille euros).

Le Conseil Municipal,

VU l'exposé de M. Robert BLATZ, Maire et les négociations réalisées avec l'aménageur « 2A PROMOTION » ;

VU l'avis de France-Domaine n° 2011-145VO193 du 14 mars 2011 ;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt communal d'assurer un échange de parcelles à surface globale égale sans prendre en considération les valeurs vénales respectives ; Mme Marie-Madeleine EHRHARDT estime qu'avec l'estimation de France Domaine les choses ont le mérite d'être claires mais demande quel prix de vente sera appliqué dans d'autres lotissements en cas de cession de chemins.

- DÉCIDE à l'unanimité -

- d'assurer les échanges de parcelles, sans soulte, comme suit :

La Commune recevra			La Commune donnera		
Localisation	Surface parcelle	Cumul	Localisation	Surface parcelle	Cumul
Ecole « Les Lauriers » :					
A)	229 m ²	229 m ²	Chemin limite de la zone d'activités	1 157 m ²	1 157 m ²
B)	1 330 m ²	1 559 m ²	Prolongement rue des Césars	564 m ²	1 721 m ²
Zone PPRI sect. 20 n° 111			Liaison rue des Antonins, rue des Césars	360 m ²	2 081 m ²
A)	113 m ²	1 672 m ²	Pan coupé de la parcelle Sect. 20 n° 101	10 m ²	2 091 m ²
B)	423 m ²	2 095 m ²	Chemin zone PPRI – Sud	4 m ²	2 095 m ²
TOTAL		2 095 m²	TOTAL		2 095 m²

- de laisser les frais d'arpentage, d'acte, etc... à la charge de l'aménageur 2A PROMOTION ;

- de charger le Maire de la signature de tous les documents relatifs à la présente décision.

POINT 14 – CONSULTATION POUR L'ÉTUDE DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES AMÉNAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS (P.A.V.E.)

M. Robert BLATZ, Maire, rappelle la décision du 14 février 2011 (point 11) portant sur le P.A.V.E. Les communes de la C.A.C. ont répondu sommairement dans les termes :

- Ingersheim et Jepsheim souhaitent s'associer à l'étude ;
- Wettolsheim et Turckheim ainsi que Colmar ont fait une étude partielle liée à des projets de voirie réalisés ;
- Wintzenheim a fait l'étude pour une voirie de 44 km.

Sur proposition de la Commission de l'urbanisme et de la voirie, le Conseil,

- DÉCIDE à l'unanimité -

- de réaliser le P.A.V.E. après consultation, soit individuellement, soit en partenariat avec une ou plusieurs collectivités membres de la C.A.C. ayant les mêmes obligations ;
- de charger le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

POINT 15 – CESSION DE BIENS BÂTIS

M. Robert BLATZ, Maire, rappelle quelques points portant sur cette cession des 20 et 24, Grand rue :

Valeur des acquisitions (à euro constant)

	20, GRAND RUE	24, GRAND RUE
Honoraires + Frais	16 760,00 €	0,00 €
Valeur d'achat	410 000,00 €	307 000,00 €
TOTAL : 733 760,00 €	426 760,00 €	307 000,00 €
DATE	01/02/2010	07/06/2007

Le 17 décembre 2010, la Commune a sollicité l'avis du Domaine sur la valeur des biens. Le 10 janvier 2011, le Conseil Municipal a décidé de céder les deux groupes de bâtis en approuvant le cahier des charges, l'acte d'engagement, etc... Le Maire a été chargé de lancer cette consultation.

16 investisseurs ont été destinataires du dossier de consultation.

Entretemps, France Domaine a évalué à :

	→	508 000 € le 31 janvier 2011 le 20, Grand rue
	→	535 000 € le 7 février 2011 le 24, Grand rue.
TOTAL		1 043 000 €

Le 23 mars 2011, le Conseil Municipal a pris acte de ces valeurs.

Le 24 mars 2011, la Municipalité a ouvert les offres qui se résument ainsi :

8 sans réponse :

SAREST Strasbourg – SOCORPI Paris – DOME HABITAT Strasbourg – ARMINDO Ste-Croix-en-Plaine – NEXITY Strasbourg – SOVIA Colmar – BOUYGUES Strasbourg – CARET Kientzheim.

3 avec réponse mais sans offre :

NEOLIA Kingersheim – GUERRA Vieux-Thann – NEXITY GEORGES V Strasbourg.

1 offre non conforme :

PROMOGIM Strasbourg (hors délai, ouverte...).

4 offres exploitables :

→ **pour le 20, Grand rue :**

- CONCORDE Colmar pour 440 000 €

→ **pour le 24, Grand rue :**

- ALSATERRE Colmar pour 420 000 € avec réserves

- GRL AMENAGEMENT Ribeauvillé pour 460 000 €

- BARTHOLDI Colmar pour 470 000 €.

La Municipalité, lors de sa réunion du 1^{er} avril 2011, a porté son choix sur :

- CONCORDE Colmar pour 440 000 € le 20, Grand rue

- BARTHOLDI Colmar pour 470 000 € le 24, Grand rue,

Soit pour un total de 910 000 € l'ensemble.

COMMENTAIRES

Sur les valeurs :

- Les offres permettent de récupérer les investissements réalisés.
- Elles sont comparables à l'estimation de France Domaine si l'on tient compte de :
 - la valeur de liaison à créer sur la propriété ROOS (environ 6 ares à 15 000 € l'are),
 - la valeur des travaux de fermeture et de réhabilitation des ateliers ROOS,
 - la valeur des démolitions laissées à la charge des acquéreurs de biens cédés.

Sur l'aménagement :

CONCORDE et BARTHOLDI ont travaillé sur un même projet d'aménagement, d'où une harmonie d'ensemble.

Sur le dossier administratif :

Les dossiers des deux candidats sont complets et les documents soumis par la Commune (Cahier des charges, acte d'engagement) n'ont subi aucune correction. Ils sont acceptés et signés.

Sur le débat :

Mme Marie-Madeleine EHRHARDT rappelle que son groupe s'était abstenu lors de l'achat du 20 grand-rue et que le groupe regrette la cession du 24 grand-rue, un des fleurons de la commune, mais qu'en considération des difficultés financières de la Commune, de la demande de la Préfecture de réduire la dette communale, que le réaménagement du 24 grand-rue ne sera pas possible suite au gel des investissements, qu'il serait ainsi dommage de laisser ce bâtiment à l'abandon et que le prix de vente des deux bâtiments, même s'il n'atteint pas l'estimation de France Domaine, en est proche sera favorable à la cession des deux bâtiments.

M. Philippe ROGALA rejoint la conclusion de Mme Marie-Madeleine EHRHARDT.

M. Clément LINCKS, Adjoint aux finances, tient à rectifier que la Commune n'est pas en difficulté financière, même si sa gestion fait appel à davantage de rigueur comme toute gestion publique.

DÉCISIONS

En conclusion, sur proposition de la Municipalité, le Conseil,

- DÉCIDE à l'unanimité -

- de céder à :

→ *Sarl Agence Immobilière CONCORDE* 15, rue Bartholdi 68000 COLMAR,

- l'ensemble sol-bâti 20, Grand rue composé des parcelles cadastrées section 4
 - ✓ n° 193 de 2 a 78
 - ✓ n° 194 de 1 a 23
 - ✓ n° 192 de 7 a 52
 - ✓ n° 67 de 3 a 48pour une valeur de 440 000 € ;

→ *Groupe BARTHOLDI Financière Centre Alsace* 5, rue Stanislas 68025 COLMAR Cedex

- la propriété 24, Grand rue composée de la parcelle cadastrée section 4 n° 33 de 22 a 90 pour une valeur de 470 000 € ;

- de charger le Maire de la signature de tous les actes en rapport avec ces cessions.

POINT 16 – DIVERS

- Mme Annette JAEGLE se réfère au 40^{ème} anniversaire de l'A.S. WIHR et demande que la manifestation figure dans le prochain FIL.
M. Clément LINCKS, Adjoint, précise que le Conseil Municipal n'a pas la vocation de faire de la publicité pour les associations et suggère à l'intéressée de prendre contact avec l'Adjointe chargée de la communication.

- **Logements sociaux** :
M. Robert BLATZ, Maire, signale qu'un compromis a été trouvé entre la Colmarienne du Logement et l'INRAP pour l'organisation des fouilles rue de Bretagne (emprise, délai, ...) moyennant une contribution de 305 000 €. Mais, Mme WATON de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, a stoppé l'opération estimant que la totalité du terrain communal doit faire l'objet de fouille. Le projet de 32 logements sociaux ne pourra toujours pas se réaliser.

- **Centrale Nucléaire** :
Les élus ont communication de deux motions tendant à obtenir l'arrêt définitif de la centrale Nucléaire de Fessenheim. M. Robert BLATZ, Maire, invite chaque conseiller à prendre l'initiative, à titre personnel, qu'il jugera nécessaire et utile. Cette démarche est similaire à d'autres motions précédentes.

- **Formation** :
L'Institut de Préparation à l'Administration Générale de Strasbourg organise une formation sur le thème « La réforme de la fiscalité d'urbanisme » le 21 mai 2011 moyennant une participation de 80 €. M. Clément LINCKS, Adjoint aux finances, précise que cet engagement est pris en charge par la Commune.

- **Invitation** :
L'Association No Man's Land invite les élus à son festival « Burkinamitié » le samedi 7 mai 2011 à 20 h 00 à la salle Horbourg selon un courrier adressé à l'attention du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux.

Prochaine réunion le 9 mai 2011.

La séance est levée à 20 h 35.

TABLEAU DES SIGNATURES

pour l'approbation du procès-verbal de délibérations du Conseil Municipal
de la commune de HORBOURG-WIHR de la séance du 11 avril 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 23 mars 2011
2. Communications
3. Rapport de la commission des bâtiments du mardi 15 février 2011
4. Rapport du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du mercredi 23 février 2011
5. Partenariat avec l'Association Terre des Hommes pour la collecte des textiles
6. Rapport du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers du mercredi 9 mars 2011
7. Rapport de la Commission de la communication et des relations publiques du mardi 8 février 2011
8. Compte-rendu du Bureau de l'Association Foncière du mercredi 9 février 2011
9. Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière
10. Attribution d'une subvention à l'Association Musique et Culture
11. Réalisation d'une ligne de trésorerie
12. Rapport de la Commission d'urbanisme et de voirie du lundi 28 mars 2011
13. Echange de parcelles
14. Réalisation de la consultation pour l'étude du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics
15. Cession de biens bâtis
16. Divers.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
BLATZ Robert	Maire		
RIETSCH Denise	1 ^{er} Adjoint		
SULZER Bernard	2 ^{ème} Adjoint		
SCHAEDELE Nicole	3 ^{ème} Adjoint		
LINCKS Clément	4 ^{ème} Adjoint		
DEISS Corinne	5 ^{ème} Adjoint		
MUSCH Hellmut	6 ^{ème} Adjoint		
SUTTER Geneviève	7 ^{ème} Adjoint		
STOCKY Michel	8 ^{ème} Adjoint		
KAUTZMANN Auguste	Conseiller municipal		
BOESCHLIN Annie	Conseiller municipal		

TABLEAU DES SIGNATURES (suite)

pour l'approbation du procès-verbal de délibérations du Conseil Municipal
de la commune de HORBOURG-WIHR de la séance du 23 mars 2011

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
LACROIX Guy	Conseiller municipal		
ROUILLON Alain	Conseiller municipal		
PENSARINI Annick	Conseiller municipal		
OBERLIN Daniel	Conseiller municipal	Excusé	
DAGON Denis	Conseiller municipal		
LAFON-MARQUET Véronique	Conseiller municipal		
FLESCHE Christine	Conseiller municipal		
STEINER Doris	Conseiller municipal		
KLINGER Philippe	Conseiller municipal		
POIREY Rachel	Conseiller municipal	Procuration donnée à KLINGER Philippe	
MEYER Christelle	Conseiller municipal		
GASMI Adnen	Conseiller municipal	Procuration donnée à LINCKS Clément	
EHRHARDT Marie-Madeleine	Conseiller municipal		
ROGALA Philippe	Conseiller municipal		
DETAPPE Marianne	Conseiller municipal		
PARMENTIER Jacques	Conseiller municipal	Procuration donnée à EHRHARDT Marie- Madeleine	
JAEGLE Annette	Conseiller municipal		
OBERLIN Pierre	Conseiller municipal		